

.....
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014
.....

COMPTE RENDU

----=o0o=----

1°/ MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PROCEDE A L'APPEL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LISTE DES POUVOIRS :

- Jean PASERO, Adjoint représenté par Monique ROBORY-DEVAYE
- Patrick LAFARGUE, Conseiller Municipal représenté par Rémy ALUNNI
- Pierre DECAUX, Conseiller Municipal représenté par Christine LEQUILLIEC
- Nathalie PAVARD, Conseillère Municipale représentée par Cédric AIMASSO

2°/ LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT SE REUNIR.

3°/ Madame Cécile DAVID, CONSEILLERE MUNICIPALE EST DESIGNEE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

JE VOUS DEMANDE DE PROCÉDER A LA LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

JE VOUS DEMANDE DE PASSER AU VOTE DE CE PROCÈS-VERBAL.

QUI EST VOTE : A L'UNANIMITE

----=o0o=----

Mesdames, Messieurs,

Notre séance de ce jour est essentiellement consacrée au débat d'orientations budgétaires 2015. Nous pouvons dire que depuis 2008, les années se suivent et se ressemblent. Le climat économique tant international que national est toujours aussi inquiétant par son instabilité patente provoquant un climat d'incertitude, d'inquiétude qui engendre une nécessaire prudence empreinte d'indispensable précaution budgétaire pour éviter tout dérapage financier.

Le constat en France est vite fait :

- La dette publique a augmenté plus que la moyenne européenne et se situe désormais au-dessus de celle-ci et de notre PIB sur une année. La barre des 2 000 milliards d'euros a été franchie au deuxième trimestre 2014. Toute la production Française est donc engloutie et quasi gommée par la dette de l'Etat.
- Les dépenses publiques augmentent en France alors qu'elles ont baissé dans le reste de l'Europe.

Après avoir nié, avec force, la réalité de la crise, pris des décisions dogmatiques dites de gauche ou avoir remis en cause certaines réformes uniquement parce qu'elles provenaient de la droite, le Gouvernement rétropédale. Il doit surtout réaliser les économies indispensables à la survie du pays et entreprendre les grandes réformes sous peine de s'asseoir définitivement sur le siège de l'homme malade de l'Europe atteint d'un mal incurable !

Quel est donc l'impact sur les collectivités locales

Le Gouvernement a confirmé la réduction des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards d'euros d'ici 2017, dont 11 milliards d'euros d'économies provenant des dotations aux collectivités. En cumul, ces dernières auront perdu 28 milliards d'euros de 2014 à 2017 alors que ces dotations sont réglementairement dues par l'Etat aux collectivités.

Ainsi notre dotation globale de fonctionnement va diminuer d'environ 1 million d'euros chaque année, dès 2015, jusqu'à 2017, soit une perte sèche de 3 millions d'euros.

Dans le même temps, le Gouvernement continue de prendre des mesures qui génèrent des dépenses supplémentaires pour les communes comme la réforme des rythmes scolaires ou la nouvelle revalorisation des salaires des agents de catégories C, ainsi que l'augmentation de la TVA, sans compenser financièrement ces oukases pris unilatéralement sans l'ombre d'une concertation avec les collectivités territoriales.

Ce Gouvernement va également augmenter la péréquation horizontale (dit FPIC) (les « riches donnent aux pauvres ») ce qui va nous impacter négativement bien sûr, les bons donnent aux mauvais gestionnaires, c'est ça la réalité la réalité socialiste !

Parallèlement, les collectivités sont de plus en plus accusées injustement par le Gouvernement de ne pas suffisamment participer à l'effort de redressement des comptes publics. Les différents rapports de la Cour des Comptes ou de l'Observatoire des Finances Locales sont durs avec les collectivités, même si certaines observations sont fondées du fait de la gabegie connue dans certaines régions, grandes intercommunalités, départements ou communes.

Permettez moi de donner toutefois un exemple de l'hypocrisie de ce type d'affirmation concernant les charges de personnel. Il est reproché aux collectivités locales de ne pas maîtriser leur masse salariale qui augmente depuis 2010. Mais cette hausse est surtout liée aux évolutions de carrière dites GVT et aux revalorisations du SMIC, en dépit du gel du point d'indice, décidées par le seul Gouvernement.

Par exemple, deux décrets gouvernementaux de juillet 2012 et janvier 2013, relevant le traitement minimum de la fonction publique se sont traduits par un coût supplémentaire de 200 millions d'euros en 2013. La hausse de la contribution employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a généré un coût supplémentaire de 380 millions d'euros pour la France bien sûr.

En 2014, c'est une pluie, un véritable déluge, de décrets relatifs à la fonction publique qui vont encore impacter la dépense de personnel avec une énième revalorisation des grilles des catégories B et C, sans que les collectivités ne maîtrisent quoi que ce soit. On leur impose sans octroyer les moyens financiers nécessaires, pour une application obligatoire.

Devant cette véritable dérive budgétaire, l'Etat va amplifier sa politique de restriction des dotations aux collectivités tout en leur transférant des charges supplémentaires c'est à croire que ce gouvernement veut pousser inexorablement les collectivités territoriales à augmenter les taxes locales.

Nous devons donc, impérativement, tenir compte de cette nouvelle donne dans nos orientations budgétaires et être extrêmement prudent dans nos perspectives pour résister à cette stratégie de gauche qui consiste, à sans cesse taxer les citoyens et surtout la classe moyenne qui compose notre population locale.

Examinons le contexte du budget de la commune

1) Quelle est la situation financière actuelle

Comme l'a conclu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle de nos comptes 2003 à 2013, la Ville de Mandelieu-la Napoule a une situation financière saine, dotée d'une épargne de fonctionnement solide grâce à sa gestion remarquable, qui lui permet d'être presque complètement désendettée tout en offrant un niveau très élevé de services et d'équipements à sa population.

En cette fin d'année 2014, ce constat reste d'actualité.

En effet, encore une fois de plus :

- L'exécution rigoureuse du budget 2014 aura permis de financer intégralement les investissements sans recours à l'emprunt bel exploit !
- La dette est, au 1^{er} janvier 2014, de 10 387 000 €. Nous sommes toujours une des villes les moins endettées de France dans notre strate démographique, à savoir : 462 € par habitant contre 1 127 € en moyenne pour les communes de la strate de 20 à 50 000 habitants qui est notre strate.
- Les dépenses d'investissement s'approcheront des 17 millions d'euros en fin d'année 2014, soit un effort encore considérable. (755 € par habitant contre 474 € par habitant en 2013 pour les communes de la strate 20 à 50.000 habitants), encore un exploit dans le contexte actuel.

Cette situation financière saine est notre atout majeur. Elle est le résultat de notre gestion prudente, en bon père de famille, qui a été et restera une constante de notre politique, pour laquelle nous pouvons être fiers Mesdames, Messieurs les Elus du Groupe Majoritaire, Mesdames, Messieurs les agents municipaux de MLN.

2) Les orientations générales pour notre commune : quelles sont-elles et comment ont elle été élaborées ?

Compte tenu de la situation inédite décrite ci-dessus, nous avons élaboré, sous la responsabilité des élus aux finances et avec la participation active de tous les cadres de la Ville, une stratégie financière et budgétaire pour l'ensemble du mandat avec des objectifs très ambitieux notamment en matière d'économies sur les dépenses de fonctionnement (c'est bien là le rôle de l'exécutif : le Maire avec ses Elus Délégués)

Un plan d'actions a été lancé, assorti d'une prospective à 5 ans, afin de piloter notre gestion financière en toute connaissance de cause et prendre les meilleures décisions. La finalité de ce plan d'actions est de respecter les engagements pris sur notre programme (2014 – 2020) envers nos citoyens administrés, à savoir :

- Poursuivre les économies de fonctionnement avec un objectif impératif de de -10 %
- Réaliser le programme pluriannuel d'investissements sur la mandature, majoritairement sur nos fonds propres en maintenant une dette mesurée et contrôlée
- Ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux

Notre stratégie s'articule autour d'un plan d'actions actionné par 5 leviers :

1. Diminuer les dépenses de fonctionnement de tous les services sans exception
2. Poursuivre la réduction des effectifs pour contenir, voire réduire la masse salariale principale dépense, et largement, des dépenses de fonctionnement.
3. Examiner au plus près les subventions aux associations et aux satellites (CCAS, OTC)
4. Augmenter et rechercher de nouvelles recettes
5. Optimiser et planifier les investissements à moyen terme.

Les objectifs doivent être atteints vers le milieu du mandat en 2017/2018

Cette stratégie sera notre fil rouge car il s'agit d'une nécessité absolue. J'ai personnellement désigné et missionné deux cadres (le directeur des finances et le contrôleur de gestion) pour la piloter et s'assurer de sa bonne exécution, sous l'autorité du premier adjoint, adjoint aux finances et du conseiller municipal délégué au contrôle de gestion à savoir, Maitre Sébastien LEROY et Monsieur Dominique CAZEAU, qui m'assistent dans mon rôle d'arbitre.

Il s'agit d'un formidable défi que nous devons relever. Toute l'équipe municipale, l'encadrement et l'ensemble des agents sont d'ores et déjà mobilisés au service de ce plan d'actions, dont les effets seront tangibles dès 2015.

3) Les orientations du budget 2015 sont donc le reflet de cette stratégie d'économie

Le budget 2015 s'inscrit dans une ligne prudentielle encore plus contrainte que 2014. Dans les conditions économiques du moment, certaines de nos recettes les plus importantes évoluent moins vite, stagnent ou baissent, comme le produit des jeux ou la taxe additionnelle aux droits de mutation ainsi que je l'indiquais, certaines mesures gouvernementales vont alourdir nos charges. A elles seules, les décisions du pouvoir national génèrent près de 500.000 € de dépenses supplémentaires qui s'ajoutent aux diminutions des dotations et aux baisses de recettes sans comptabiliser l'augmentation, encore non évaluée du coût de la vie en 2015

Maitre Sébastien LEROY entrera dans le détail au cours de sa présentation de ce DOB.

J'en profite ici pour remercier l'ensemble des élus délégués, le Cabinet du Maire et la DGS avec ses directeurs de service qui ont eu le sens des responsabilités et ont très souvent proposé eux-mêmes les économies nécessaires à l'élaboration d'un budget équilibré, solide et atteignant les objectifs fixés : Réflexion - Actions, qui ont été conduites au sein d'un trinôme actif : Task Force : Elus Délégués avec le Cabinet et le binôme missionné – Cadres/DGS et dirigeants des Services.

Grace à notre autofinancement et des subventions encore conséquentes du Conseil Général, certaines opérations seront poursuivies ou engagées dans leur phase opérationnelle.

Comme :

- ✓ l'aménagement du centre-ville avec le début des travaux de dévoiement des réseaux et des voiries dès janvier 2015,
- ✓ la prolongation des berges de Siagne,
- ✓ la création de jardins familiaux à la Vernède qui devraient être opérationnels au 1^{er} trimestre 2015,
- ✓ la poursuite du Plan de Prévention des Risques Inondations avec les travaux sur le Riou de l'Argentière dans le cadre de notre PAPI (Programme d'Aménagement et de Protection contre les Inondations), retenu et subventionné par le Ministère de l'Environnement.
- ✓ le lancement du plan trottoirs, attendu par de nombreux concitoyens
- ✓ le lancement des études pour la construction du Centre Maternel à côté du CLSH actuel et de l'espace MLN services sous forme de déconstruction-reconstruction.

Nous poursuivrons également les programmes pluriannuels comme le renforcement de la vidéo protection, la réfection des voiries ou l'extension et l'amélioration de l'éclairage public.

A ce stade, je remercie tout particulièrement le Président Eric CIOTTI pour son soutien actif et conséquent dans la réalisation de nos projets inscrits dans le programme 2014 – 2020, je le rappelle ratifier dès le premier tour des Municipales 2014 par nos concitoyens administrés.

Le subventionnement des projets de logements pour actifs, locatifs ou en accession, sera également renouvelé, environ 400 000 €, qui pourront ensuite être déduits de la pénalité SRU.

Malgré un budget de forte rigueur, nous souhaitons continuer à investir autant que faire se peut pour maintenir, voire améliorer la qualité des prestations offertes aux administrés sans dériver financièrement. C'est cela la gestion responsable : faire aussi bien, sinon mieux avec moins de personnel, moins de dépense, mais plus judicieusement répartie fonctionnellement.

Les grandes orientations budgétaires qui vous sont proposées pour 2015 sont marquées par le respect des engagements majeurs pour ce mandat pris devant nos concitoyens je le rappelle une troisième fois.

- ✓ diminution très importante des dépenses de gestion courante de fonctionnement et réorientation des marges de manœuvre sur l'investissement
- ✓ pas d'augmentation des taux d'imposition et des diverses taxes locales pour ne pas alourdir la pression fiscale sur nos concitoyens
- ✓ maintenir un volume d'investissement soutenu pour continuer à développer la Ville si possible sans recourir à l'emprunt, afin de conserver une situation saine à même de faire face à la problématique économique très grave du pays et à certainement de nouveaux coups de rabots de l'Etat.

Enfin, je veux poursuivre ce propos en évoquant la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

Il y a un an à la même époque, j'indiquais qu'une des plus importantes pages de l'histoire de la ville s'ouvrait, avec notre entrée définitive dans les Pays de Lérins au 1^{er} janvier 2014.

Notre objectif, avec les autres Maires, était de former une intercommunalité exemplaire, n'aboutissant pas à un choc fiscal et financier pour nos concitoyens et travaillant au seul service de l'intérêt général de notre bassin de vie et de nos territoires respectifs caractérisés par une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement.

Cette formidable aventure a été lancée sur des principes fondamentaux d'exemplarité de rigueur de gestion et d'audace mesurée. Un exemple quasi unique en France.

Je peux, aujourd'hui, affirmer qu'avec les autres Maires, les Elus Communautaires et le Président Bernard BROCHAND, nous n'avons à aucun moment transigé sur ces principes et il n'y aura aucun

relâchement sur le sujet. Croyez bien que j'y veillerai, comme je l'ai toujours fait pour notre ville, notre territoire, nos administrés.

La Communauté d'Agglomération fonctionne bien. Nous avons lancé d'importants projets comme le pôle nautique que je conduis, vital pour notre économie ou le développement du réseau PALM BUS. Le service de bus à la demande à Mandelieu-la Napoule, notamment pour tout le collinaire, va démarrer le 2 janvier 2015.

Je remercie le Président Bernard BROCHAND ainsi que le Vice-Président aux transports Richard GALY de nous avoir aidés, avec nos services respectifs à cette mise en place.

D'ici quelques jours, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établira les attributions de compensation définitives qui seront reversées à chaque commune par la CAPL, selon le mécanisme de neutralité financière régissant le passage en intercommunalité. Ici aussi, les inévitables discussions sont empreintes d'un sens de l'intérêt général et de responsabilité qui honore les élus et les cadres en charge de ce dossier.

Ce qui est le plus important, à l'heure où le peuple ne croit plus - souvent à raison – à la parole politique, c'est le respect de l'engagement pris vis-à-vis de la population qui a été, est et sera ma ligne de conduite importe peu les aboiements et les combats d'arrière garde dont certain en sont à l'avant-garde.

Je constate avec une très grande satisfaction que, pour la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, comme pour la Commune, nos engagements sont respectés. Nous n'avons pas renoncé devant les difficultés et les obstacles, nous n'avons pas failli, nous n'avons pas oublié nos engagements, nous avons fait ce que nous avons dit.

Le rôle de l'élu c'est cela. Dire et faire et non pas annoncer, par démagogie pure, ce que l'on sait au départ irréalisable...

Vous pouvez compter sur moi pour qu'il en soit toujours ainsi.

Le reste de l'ordre du jour portera essentiellement sur des délibérations de gestion courante qui contribuent à assurer le service public.

Nous aurons également à nous prononcer sur un taux majoré de taxe d'aménagement pour deux secteurs importants : le centre-ville et le secteur des Gaveliers. L'objectif est de faire financer par les aménageurs les travaux que doit réaliser la collectivité mais résultant de l'exécution de leur projet.

Ainsi, ai-je, par ces propos, expliqué de façon détaillée ma position d'exécutif sur notre Ordre du Jour.

Je vous remercie et je passe maintenant la parole à Maître Sébastien LEROY pour la première délibération de ce conseil.

1ER DELIBERATION :

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Certains titres de recettes peuvent se révéler être irrécouvrables, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur.

Monsieur le Receveur Municipal a transmis à la Commune une liste de titres de recettes qui ne peuvent plus être recouverts, et pour lesquels il demande l'admission en non-valeur pour un montant global de 22.066,24 €. La décision d'admettre en non-valeur ces produits n'éteint pas la créance de la Ville.

Le conseil municipal sera appelé à approuver cette admission en non-valeur.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé, de JF PARRA et JV DESENS

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances énoncées ci-dessus, dont la liste est jointe à la présente délibération.

DIT que la dépense correspondante d'un montant total de 22.066,24 € sera prélevée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours.

2E DELIBERATION :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT UNIFIE DU BASSIN CANNOIS (SIAUBC)

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois, auquel la Commune de Mandelieu-La Napoule adhère, pour la compétence assainissement - épuration, depuis 2009, a envoyé le rapport d'activité pour l'année 2013.

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal sera appelé à prendre acte du rapport annuel d'activité pour l'année 2013, joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL,

PREND ACTE DU RAPPORT PRESENTE

3E DELIBERATION :

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES ORGANISATEURS DU TRAIL DES BALCONS D'AZUR

La Ville de Mandelieu-la Napoule accueillera le Trail des Balcons d'Azur les 25 et 26 avril 2015.

Cette manifestation sera co-organisée par les associations « El Nino » et « CG Sport Event ».

Les Fonds recueillis au cours de cette manifestation par les Organismes seront destinés à l'achat de matériel médical, scolaire et de jouets pour des actions humanitaires dans le monde entier.

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver le déroulement du Trail des Balcons d'Azur sur le territoire de la commune ainsi que l'occupation gratuite du domaine public pour le déroulement de cette manifestation.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ACCEPTE le déroulement du Trail des Balcons d'Azur sur le territoire communal avec occupation gratuite du domaine public.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération, à intervenir entre la ville de Mandelieu-la Napoule et les Organismes du Trail des Balcons d'Azur Mandelieu en vue du déroulement de cette manifestation

4E DELIBERATION :

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DES COMPTES DE L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES

En application des articles L 133-8 et R 133-13, le rapport financier ainsi que le rapport sur l'activité de l'Office de Tourisme et des Congrès sont approuvés par le Comité de Direction puis présentés au Conseil Municipal.

Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2013 inscrit au compte administratif de l'OTC se décomposent comme suit :

Budget principal - Section d'investissement + section de fonctionnement : excédent de 95 152.83 €

Budget annexe événementiel - Section d'investissement + section de fonctionnement : excédent de 368 996.58 €

Le rapport d'activités atteste de la réalisation des objectifs fixés par le plan d'actions 2013 de l'O.T.C.

- Des ventes de produits et de prestations pour 1 521 706 € HT par le Centre Expo Congrès, l'organisation de salons et le bureau d'accueil.
- Un bureau d'accueil qui a reçu 29 237 visiteurs, son site internet en 4 langues : 551 862 visiteurs, ainsi que 13 500 fans sur sa page Facebook.
- L'accueil de 38 journalistes – France, Corée, Roumanie, Autriche, Allemagne. Dont 29 pour la Fête du Mimosa.
- Obtention du Classement en Catégorie I le 23 décembre 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces différents documents.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé, de E.VALENTI et H.LEROY

APPROUVE le rapport financier et le rapport d'Activités de l'Office de Tourisme et des Congrès pour l'année 2013, joints à la présente délibération.

5E DELIBERATION :

PARRAINAGES POUR LA FETE DU MIMOSA 2015

Compte tenu de l'ampleur de la manifestation et du budget conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des partenaires sous forme de parrainage pour l'organisation de cet événement.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à solliciter des partenaires sous forme de parrainage.

APPROUVE la convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, qui détermine les modalités dans lesquelles interviendra le parrainage.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les parrains et à prendre toutes mesures utiles à leur exécution

6E DELIBERATION :

APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS COLLECTIFS ET FAMILIAUX

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les règlements intérieurs de fonctionnement des multi-accueils collectifs et familiaux, notamment les tarifs appliqués au 1^{er} Septembre 2014 aux familles, conformément aux propositions de la CAF

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les règlements intérieurs de fonctionnement des multi-accueils collectifs et familiaux.

7E DELIBERATION :**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE (OCCE) POUR LE SERVICE IMAGIMOT**

Des enseignants des écoles de la Ville souhaitent adhérer au service de prêt de livres jeunesse pour les élèves de leur classe. Ce service appelé « Imagimot » est proposé par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) et la participation financière de la commune est de 2 euros par élève dont la classe participe à ce service. Cette participation est incluse dans la dotation de fonctionnement des écoles existante.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OCCE pour le service « Imagimot ».

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OCCE pour le service « Imagimot »

8E DELIBERATION :**AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX CLASSES DE DECOUVERTE**

Des classes de découverte sont organisées dans les écoles primaires de Mandelieu-La Napoule. La participation financière actuelle de la Ville pour ces séjours est de 9,40 euros par jour et par enfant. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation de cette participation à 9,45 euros à compter du 1^{er} janvier 2015.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ACCEPTE la participation financière de la commune à concurrence de 9,45 euros par jour et par enfant pour les classes de découverte organisées dans les écoles primaires de Mandelieu-La Napoule à compter du 1^{er} janvier 2015

9E DELIBERATION :**CONCLUSION DE MANDATS SIMPLES AVEC DES AGENCES IMMOBILIERES POUR LA VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SIS 91 RUE DE LA FERME ROUGE**

Le conseil municipal a eu l'occasion de se prononcer favorablement pour la vente d'une propriété communale sise 91 rue de la ferme rouge au sein du quartier du cottage. Ainsi, des démarches ont été engagées à deux reprises pour la vente de cette propriété à des acquéreurs potentiels ; sans que celles-ci n'aient pu toutefois aboutir à une vente effective du bien.

Le terrain en question, d'une contenance totale de 589 m², est composé d'une villa en copropriété constituée d'un appartement en rez-de-chaussée, d'un appartement situé à l'étage et d'un abri de jardin.

Pour faciliter la recherche d'un nouvel acquéreur il est envisagé de conclure avec des agences immobilières des mandats simples qui seraient susceptibles d'accélérer la vente de cette propriété.

Le service des domaines a déterminé la valeur vénale de la propriété communale à 330 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la signature de tous mandats simples avec des agences immobilières pour la vente du bien au prix minimum de 330 000 euros ; hors frais d'agence.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les mandats au nom et pour le compte de la Commune.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé, de C.AIMASSO, H.LEROY, JV DESENS, JF PARRA, C.LEQUILLIEC

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ACCEPTE la signature de tous mandats simples avec des agences immobilières pour la vente du bien au prix minimum de 330 000 euros ; hors frais d'agence.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les mandats au nom et pour le compte de la Commune.

10E DELIBERATION :

PRIX DE L'EAU – EVOLUTION DE L'ABONNEMENT PART COLLECTIVITE

Le service public de l'eau est délégué à la Société VEOLIA EAU, par contrat d'affermage d'une durée de 20 ans. L'intégralité des coûts de ce service est obligatoirement supportée par les usagers.

Une partie de la facture, (l'abonnement – part collectivité) est destinée à financer les investissements que doit réaliser la commune pour étendre et entretenir son réseau d'eau potable.

Cette recette est versée sur un budget annexe qui doit s'équilibrer.

Compte tenu des investissements très importants réalisés ces dernières années, il est nécessaire d'augmenter cet abonnement part collectivité, qui n'a pas évolué depuis 1998 et le porter à 8,6058 € HT pour 60 m3.

Il sera donc proposé au Conseil Municipal de porter l'abonnement – part collectivité du service public de l'eau à 8,6058 € HT pour 60 m3, à compter du 1^{er} janvier 2015.

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé, de JV DESENS et A.AVE
Et après en avoir délibéré,**

**33 POUR
Et
2 CONTRE**

JV.DESENS – JF.PARRA

PORTE l'abonnement – part collectivité du service public de l'eau à 8,6058 € HT pour 60 m3, à compter du 1^{er} janvier 2015.

11E DELIBERATION :

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GENS DU VOYAGE (SIGV)

La Commune de Mandelieu-La Napoule est adhérente du Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage depuis sa création ainsi que les Communes du Cannet et de Pégomas.

A ce titre, la Commune a notamment transféré sa compétence quant aux obligations en matière d'aires d'accueil des gens du voyage.

Le Syndicat Intercommunal nous a transmis son rapport annuel d'activités pour l'exercice 2013. Il est proposé au Conseil Municipal de PRENDRE acte de ce rapport annuel d'activités.

LE CONSEIL,

PREND acte du rapport d'activités 2013

12E DELIBERATION :

AMENAGEMENT D'UN ESPACE DEDIE AUX JARDINS FAMILIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

La Commune a décidé d'aménager un espace dédié aux jardins familiaux. Cet aménagement se situera dans le quartier de Capitou, entre l'avenue des Anciens Combattants et la Siagne.

Ce projet d'aménagement vise à mettre à disposition 20 parcelles d'environ 70 m² permettant aux attributaires d'en jouir tout en excluant un usage commercial. Cette opération s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de créer un lieu de vie sociale permettant de valoriser des terrains dans le respect de l'environnement et de sauvegarder le pouvoir de ces bénéficiaires.

Cette infrastructure propose plusieurs fonctionnalités qui répondent aux besoins des jardiniers tels que les cabanons, tables, point d'eau, coffres outils et site de compostage.

Une convention a été établie avec un propriétaire privé visant à mettre à disposition ce terrain, à titre gracieux, pendant 30 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au montant le plus élevé possible pour cet aménagement à hauteur de 141 666 € H.T

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé, de JV DESENS

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Alpes Maritimes une subvention au montant le plus élevé possible

13E DELIBERATION :

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE GRAND ESTEREL

La commune a signé une convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour la protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.) le 14 Décembre 2012 afin de préciser les modalités de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire du Grand Estérel.

La Charte Forestière de Territoire du Grand Estérel est réalisée.

Le territoire concerné, comprend les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint -Raphaël, Théoule-sur-Mer.

Fruit d'une volonté politique de protection de l'environnement, la Charte Forestière de Territoire constitue un authentique et ambitieux projet d'aménagement et de développement durable.

De ce fait, elle permet aux décideurs de posséder une réflexion partagée en terme de politique forestière et forme un cadre privilégié d'aides publiques spécifiques. Le plan d'action de cette Charte comporte 20 actions à mettre dans œuvre dans les 10 prochaines années.

Toutefois, cette délibération permet d'approuver la Charte, d'en autoriser la signature et n'engage pas pour autant la Commune financièrement. Les actions et leur financement feront l'objet de délibérations ultérieures.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette charte pour une gestion durable et concertée du massif de l'Estérel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la Charte forestière de Territoire de Grand Esterel et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce document.

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé, de JV DESENS
Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

D'APPROUVER la signature de la Charte forestière de Territoire de Grand Esterel.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Charte Forestière de Territoire de Grand Estérel

14E DELIBERATION :

OUVERTURE DE POSTES BUDGETAIRES

Le Code Général des Collectivités Territoriales et la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée fixent les conditions dans lesquelles s'effectuent les créations de postes. Ainsi, le Conseil Municipal par délibération crée et supprime les emplois communaux et fixe la liste des emplois à temps complet et à temps non complet permanents ou non, après ouverture des Crédits au Chapitre Budgétaire intéressé.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

La création des emplois permanents pour permettre soit de nouveaux recrutements, soit aux agents communaux d'accéder à de nouveaux grades.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE les créations des postes permanents pour le budget principal de la Commune ainsi que les modalités de recrutement et des limites de rémunération définies ci-dessus,

DIT que le recrutement ainsi que la rémunération du personnel s'effectuera conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale et selon les modalités définies ci-dessus.

DIT que le financement des postes sera imputé au chapitre 012 du budget concerné de l'exercice en cours et des années à suivre.

15E DELIBERATION :

**RECENSEMENT DE LA POPULATION – COORDONNATEUR DE L'ENQUETE – AGENTS
RECENSEURS – CONDITIONS DE REMUNERATION**

Depuis 2004 dans les communes de 10.000 habitants ou plus, est organisée, chaque année, une enquête de recensement portant sur 8% des adresses de la commune. La Commune a l'entière responsabilité du recrutement et de l'encadrement des agents recenseurs et des responsables municipaux du recensement, qui sont nommés par arrêté municipal et rémunérés par la Commune. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à désigner l'agent coordonnateur et à recruter les agents recenseurs et de déterminer les modalités de leur rémunération.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner par arrêté municipal l'agent coordonnateur et à recruter les agents recenseurs comme indiqué ci-dessus.

ACCEPTE les modalités de leur rémunération telles qu'elles sont exposées ci-dessus.

Le financement sera imputé au chapitre 012 du budget de budget de l'exercice en cours et à venir.

16E DELIBERATION :**FISCALITE DE L'URBANISME (TAXE D'AMENAGEMENT) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Le 14 novembre 2011, le Conseil a délibéré pour instaurer la taxe d'aménagement au 01 mars 2012 sur le territoire communal en remplacement de la taxe locale d'équipement. Le Conseil a fixé le taux de cette taxe à 5 %.

Cette délibération fixait une durée de validité au 31 décembre 2014.

Pour continuer à percevoir cette taxe au taux de 5 %, le Conseil doit donc délibérer de nouveau et indiquer que sa validité est reconduite de plein droit annuellement.

Toutefois, ce taux pourra être modifié tous les ans par une nouvelle délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ce taux à 5 %.

**LE CONSEIL,
Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

DECIDE de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, le taux de 5 % pour la taxe d'aménagement.

DIT que la présente délibération est reconduite de plein droit annuellement.

DIT que ce taux pourra éventuellement être révisé tous les ans par une nouvelle délibération.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{eme} mois suivant son adoption.

17E DELIBERATION :**FISCALITE DE L'URBANISME (TAXE D'AMENAGEMENT) SECTEUR CENTRE VILLE**

Le taux communal de la taxe d'aménagement a été fixé à 5 % pour la totalité du territoire communal, mais peut être porté, sectoriellement, jusqu'à 15 % par délibération motivée distincte conformément à l'article L 331-15 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre du réaménagement du centre-ville, des constructions prévues seront constituées de commerces en rez-de-chaussée et de logements pour actifs ainsi que des logements sociaux.

Outre le recalibrage de l'Avenue de Cannes comprenant son élargissement et, à terme, un fuseau de transport en commun en site propre, il est prévu, par extension des écoles, de réaliser des classes supplémentaires, ainsi qu'une crèche et des parkings publics.

Dans le cadre de ce projet important à réaliser à court terme sur ce secteur délimité sur le plan joint à la délibération et en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce quartier, ainsi que des équipements publics généraux à réaliser, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer sur le secteur du futur centre-ville un taux de 15 % pour la taxe d'aménagement.

Le CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé, de JV DESENS
Et après en avoir délibéré,**

**33 POUR
Et
2 CONTRE**

(JV.DESENS – JF.PARRA)

DECIDE d'instaurer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 20 % pour la taxe d'aménagement et ce, conformément à l'article L 331-15 du code de l'urbanisme,

DIT que la délibération est valable pour une période d'un an et qu'elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre.

DIT que la présente délibération ainsi que le plan joint seront annexés au Plan Local d'Urbanisme à titre d'information.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption

18E DELIBERATION :

FISCALITE DE L'URBANISME (TAXE D'AMENAGEMENT) SECTEUR DIT DES GAVELIERS

Le taux communal de la taxe d'aménagement a été fixé à 5 % pour la totalité du territoire communal, mais peut être porté, sectoriellement, jusqu'à 20 % par délibération motivée distincte conformément à l'article L 331-15 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre du réaménagement du quartier dit des Gaveliers, des constructions prévues seront constituées de commerces en rez-de-chaussée et de logements pour actifs ainsi que des logements sociaux.

Outre des réaménagements de voirie, il est prévu de réaliser des classes supplémentaires ainsi qu'une crèche et le renforcement du réseau électrique.

Dans le cadre des projets à réaliser sur ce secteur délimité sur le plan joint, et en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce quartier, ainsi que des équipements publics généraux à réaliser, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer sur le secteur dit des Gaveliers un taux de 15 % pour la taxe d'aménagement.

LE CONSEIL,

Et après en avoir délibéré,

**33 POUR
Et
2 CONTRE**

(JV.DESENS – JF.PARRA)

DECIDE d'instaurer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 15 % pour la taxe d'aménagement et ce, conformément à l'article L 331-15 du code de l'urbanisme,

DIT que la délibération est valable pour une période d'un an et qu'elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre.

DIT que la présente délibération ainsi que le plan joint seront annexés au Plan Local d'Urbanisme à titre d'information.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à vote, mais sa teneur fait l'objet d'une délibération, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, codifiée aux articles L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette procédure permet au Conseil Municipal :

- D'émettre les orientations budgétaires de l'exercice à venir avec les engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la santé financière de la collectivité

La préparation du budget primitif 2015 s'inscrit dans un contexte économique international et national toujours aussi morose.

La croissance mondiale repart de façon très inégale et demeure fragile. La zone euro devrait rester à la traîne des économies mondiales, avec un risque de scénario déflationniste.

La France ne parvient pas à réduire le déficit public au regard des critères européens et ne tient pas ses engagements vis-à-vis de Bruxelles. Elle a toutes les peines du monde à obtenir la validation de son budget 2015 par la Commission Européenne, qui table sur une croissance française limitée à 0,7 % pour 2015 alors que Paris a tablé sur + 1 %. De nouvelles coupes sombres dans ses dépenses publiques sont annoncées.

Le Gouvernement a confirmé la réduction de celles-ci à hauteur de 50 milliards d'euros d'ici 2017, dont 11 milliards d'euros d'économies provenant des dotations aux collectivités. En cumul, ces dernières auront perdu 28 milliards d'euros de 2014 à 2017.

Ainsi notre dotation globale de fonctionnement va diminuer d'environ 1 million d'euros chaque année jusqu'à 2017, soit une perte sèche de 3 millions d'euros.

Parallèlement, l'Etat continue de prendre des mesures qui génèrent des dépenses supplémentaires pour les communes comme la réforme des rythmes scolaires ou la nouvelle revalorisation des salaires des agents de catégories C.

Il va également renforcer la péréquation horizontale (les « riches donnent aux pauvres ») ce qui va nous impacter négativement.

Nous sommes donc confrontés pour les années à venir à un défi inédit de forte baisse en valeur des dotations de l'Etat, sans aucune vision claire d'une année à l'autre. En effet, les collectivités sont de plus en plus accusées dans les différents rapports et par le Gouvernement de ne pas suffisamment participer à l'effort de redressement des comptes publics.

Il est donc à craindre que de nouvelles restrictions soient mises en place sans préavis. Par exemple, un objectif national d'évolution de la dépense publique locale vient d'être créé par les Députés. Il sera fixé chaque année aux collectivités locales. L'idée d'une sanction financière, infligée à celles qui ne le respecteraient pas, a régulièrement été évoquée ces derniers mois.

Nul doute également que l'Etat schizophrène continuera, tout en fustigeant les collectivités d'être trop dépensières, à prendre des décisions créant de la dépense publique locale, comme les exemples que je viens de citer ou le plan numérique dans les écoles, dont le financement doit être abondé par les communes.

Nous devons donc impérativement tenir compte de cette nouvelle donne dans nos orientations budgétaires et être extrêmement prudent dans nos prospectives.

LE CONTEXTE DU BUDGET DE LA COMMUNE

1- La situation financière actuelle (voir graphiques ci-après)

Comme l'a conclu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle de nos comptes 2003 à 2013, la Ville de Mandelieu-la Napoule a une situation financière saine, dotée d'une épargne de fonctionnement solide grâce à sa gestion remarquable, qui lui permet d'être presque complètement désendettée tout en offrant un niveau très élevé de services et d'équipements à sa population.

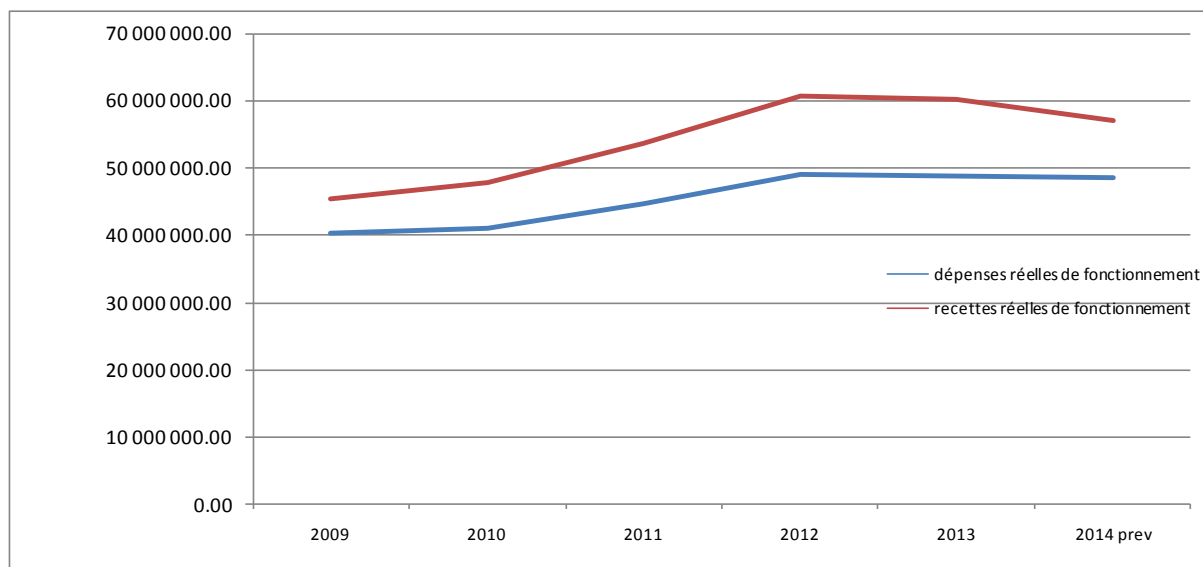
Pour 2014, les recettes réelles de fonctionnement seront, en fin d'année, conformes aux prévisions du budget primitif 2014. Les dépenses de fonctionnement auront été contenues, nous permettant de dégager un autofinancement intégral de la section d'investissement, puisque sans recours à l'emprunt cette année.

La dette est au 1^{er} janvier 2014 de 10 387 000 €, ce qui fait de Mandelieu-la Napoule une des villes les moins endettées de France dans sa strate démographique (462 € par habitant contre 1 127 € en moyenne pour les communes de la strate de 20 à 50 000 habitants).

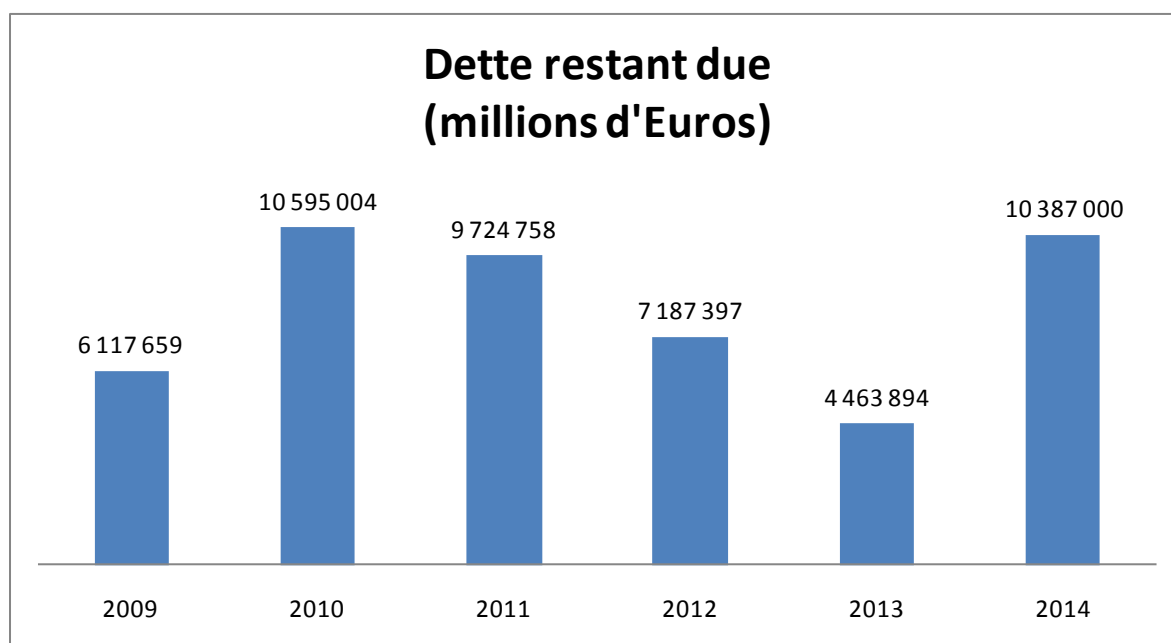
Les dépenses d'investissement s'approcheront des 17 millions d'euros en fin d'année 2014, soit un effort encore considérable. (755 € par habitant contre 474 € par habitant en 2013 pour les communes de la strate 20 à 50.000 habitants)

Les excellents fondamentaux soulignés par la Chambre Régionale des Comptes restent donc intacts pour affronter l'avenir.

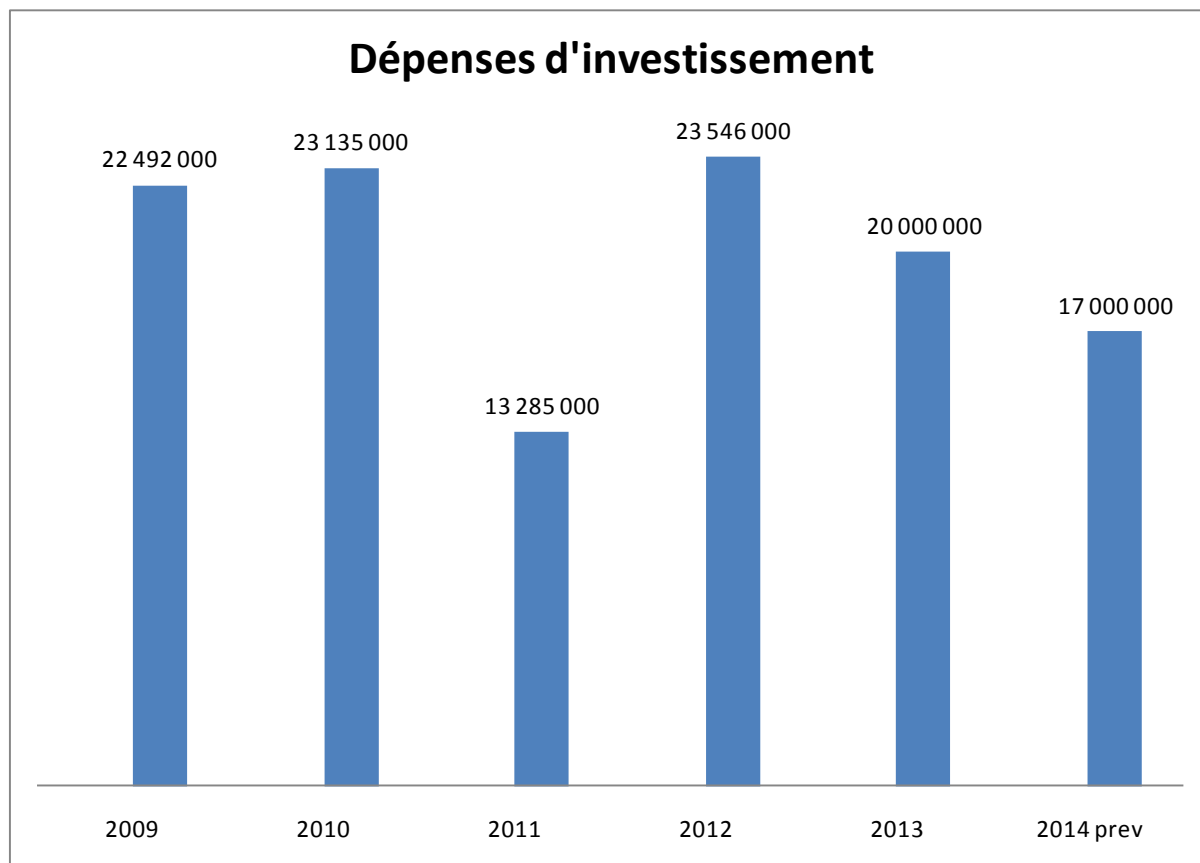
1) Dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2014 (en millions d'Euros)



Evolution de la dette :



Montant des investissements 2014 réalisés (en Millions d'Euros):



2) Les orientations générales

Compte tenu de la situation inédite décrite ci-dessus, nous avons élaboré, sous la responsabilité des élus aux finances et avec la participation active de tous les cadres de la Ville, une stratégie financière et budgétaire pour l'ensemble du mandat avec des objectifs très ambitieux notamment en matière d'économies sur les dépenses de fonctionnement.

Un plan d'actions a été lancé assorti d'une prospective budgétaire à 5 ans, afin de piloter notre gestion financière en toute connaissance de cause et prendre les bonnes décisions. La finalité de ce plan d'actions est de respecter les engagements envers nos citoyens à savoir :

- Poursuivre les économies de fonctionnement avec un objectif de -10 %
- Réaliser le programme pluriannuel d'investissements sur la mandature, majoritairement sur nos fonds propres en maintenant une dette mesurée
- Ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux

Ce plan d'actions agit sur 5 leviers :

6. Diminuer les dépenses de fonctionnement de tous les services
7. Poursuivre la réduction des effectifs pour contenir, voire réduire la masse salariale
8. Examiner au plus près les subventions aux associations et aux satellites (CCAS, OTC)
9. Augmenter et rechercher de nouvelles recettes
10. Optimiser et planifier les investissements à moyen terme.

Les objectifs doivent être atteints vers le milieu du mandat.

Il s'agit d'un formidable défi que nous devons relever. Toute l'équipe municipale, l'encadrement et l'ensemble des agents sont d'ores et déjà mobilisés au service de ce plan d'actions, dont les effets seront tangibles dès 2015.

3) Les orientations du budget 2015

Le budget 2015 s'inscrit dans une ligne prudentielle encore plus contrainte que 2014. Il est néanmoins possible dès à présent d'en esquisser les grandes lignes.

Les recettes de fonctionnement seront légèrement supérieures à celles de 2014. La diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 1 million d'euros) sera compensée :

- ✓ par l'augmentation de nos recettes fiscales uniquement liées à l'évolution positive des bases puisque, conformément à nos engagements les taux d'imposition n'augmenteront pas de même que les taux des diverses taxes locales (Taxe locale sur la publicité extérieure, taxe sur l'électricité ...)
- ✓ par l'augmentation du produit de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, du fait de la suppression de l'exonération accordée à certaines entreprises et commerces pour lesquels nous allons désormais assurer le service
- ✓ par l'augmentation de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, à la suite du calcul du montant définitif au vu des comptes administratifs 2013.

Les dépenses de fonctionnement sont marquées cette année par les efforts de tous les services pour atteindre nos objectifs de diminution.

Comme vu ci-avant, un travail important sur les dépenses de fonctionnement a été réalisé. Chaque poste de dépenses a fait l'objet d'une étude rétrospective sur 3 ans avec une volonté de diminuer les enveloppes de crédits de 10 % minimum.

Ainsi les dépenses réelles (charges à caractère général et dépenses de gestion courante) diminuent de près de 2 millions d'euros grâce aux économies recherchées tous azimuts et à la non application par l'Etat de la carence pour la pénalité loi SRU, du fait de nos efforts en matière de soutien à la construction de logements aidés (économies de 700 000 €).

Les dépenses de personnel, poste le plus important du budget des communes, ont été étudiées au plus près en intégrant cette année les recrutements obligatoires liés à la réforme des rythmes scolaires (+ 120 000 €) et la nouvelle revalorisation salariale des agents de catégorie C annoncée par le Gouvernement, évaluée à 200 000 euros en année pleine.

En ajoutant l'inévitable « Glissement Vieillesse Technicité » lié à l'avancement statutaire des agents, ce budget sera similaire à 2014 soit environ 21 745 000 €. Ce résultat remarquable est dû à notre politique constante de rigueur et d'optimisation du fonctionnement des services qui a permis un gain de 13 postes pendant l'année 2014.

La totalité de ces économies sera donc affectée à l'investissement en augmentant de plus de 2 millions d'euros l'autofinancement prévisionnel de la section d'investissement.

Les recettes d'investissement devraient être en diminution, essentiellement le produit des ventes (- 2 100 000 € par rapport à 2014) .

Les dépenses globales d'investissement seront également en diminution avec une forte baisse pour les acquisitions foncières (puisque l'essentiel des acquisitions pour le centre-ville et le BHNS ont été réalisées en 2014). Mais grâce à l'augmentation significative de l'autofinancement prévisionnel l'enveloppe consacrée aux dépenses d'équipement sera d'un peu plus de 9,5 millions d'euros, supérieure à celle de 2014.

Conformément à nos engagements, pris notamment au travers des AP/CP, certaines opérations seront poursuivies ou engagées dans leur phase opérationnelle :

- ✓ l'aménagement du centre-ville avec le début des travaux de dévoiement des réseaux et des voiries dès janvier 2015,
- ✓ la prolongation des berges de Siagne,
- ✓ la création de jardins familiaux à la Vernède qui devraient être opérationnels au 1^{er} trimestre 2015,
- ✓ la poursuite du Plan de Prévention des Risques Inondations avec les travaux sur le Riou de l'Argentière dans le cadre du PAPI (Programme d'Aménagement et de Protection contre les Inondations),
- ✓ le lancement du plan trottoirs, attendu par de nombreux concitoyens.

Comme toujours, et malgré un budget de forte rigueur, nous souhaitons maintenir la qualité des prestations offertes aux administrés au même niveau sans entraîner la Ville dans une aventure financière.

Telles sont les grandes orientations budgétaires proposées pour 2015 :

- ✓ légère évolution des recettes et dépenses de fonctionnement, dans le cadre d'une gestion prudente,
- ✓ diminution très importante des dépenses de gestion courante de fonctionnement et réorientation des marges de manœuvre sur l'investissement
- ✓ pas d'augmentation des taux d'imposition et des diverses taxes locales pour ne pas alourdir la pression fiscale sur nos concitoyens
- ✓ maintenir un volume d'investissement soutenu pour continuer à développer la Ville si possible sans recourir à l'emprunt afin de conserver une situation saine à même de faire face à la situation économique très grave du pays et à de nouveaux coups de rabots de l'Etat.

Les budgets annexes :

Ports

Il n'y aura pas d'évolution sensible par rapport à 2014

Eau

La remise à niveau de la surtaxe (abonnement part collectivité) permettra d'équilibrer la section de fonctionnement 2015 et de continuer à entretenir et renouveler le réseau d'eau potable

Assainissement

La remise à niveau des réseaux d'assainissement va être poursuivie. Une étude est en cours sur le financement de la section d'investissement

Activités nautiques

Il n'y aura pas d'évolution sensible par rapport à 2014

Fin de séance : 10h12